



Hôtel de ville (ancienne mairie) édifié en 1609

# Ville de Blotzheim

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Arrondissement de Mulhouse

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 324/2020

Interdisant la pratique des jeux de ballons et du skateboard sur le ban communal hors des zones réservées à cet effet.

*Sa station  
climatique*

Le Maire de la Ville de Blotzheim,

*Son casino  
de jeux et loisirs*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212 et L2212-2 ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L1311-1 et L1311-2 ;

Vu le Code Pénal, notamment son article R623-2 ;

*Son palais  
Beau Bourg*

CONSIDERANT que cette pratique sur le domaine public ou privé communal est de nature à dégrader les mobiliers urbains et à nuire à la tranquillité des riverains ;

### Arrête :

*Son parc  
du Musée*

#### Article 1 :

L'arrêté municipal N° 369/2018 du 18 juillet 2008 est annulé et remplacé par le présent arrêté.

#### Article 2 :

La pratique des jeux de ballons et du skateboard est interdite sur l'ensemble des rues, des places et des parkings publics communaux à l'exception des lieux spécialement dédiés aux activités sportives, à savoir la plaine sportive (15 rue de l'Industrie) aux heures d'ouverture autorisées.

*Ses monuments  
historiques*

#### Article 3 :

Les infractions à cet arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

*Son dynamisme*

#### Article 4 :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Louis est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié et affiché en mairie.

Fait à Blotzheim, le 30 septembre 2020

Le Maire,  
Jean-Paul MEYER



3, rue du Rhin - 68730 BLOTZHEIM - Tél. 03 89 68 41 09 - Fax 03 89 68 49 06

Site Internet : <http://www.blotzheim.fr>

E-mail : [mairie@blotzheim.fr](mailto:mairie@blotzheim.fr)

Toute correspondance est à adresser à l'attention de Monsieur le Maire